



Municipalité de Ripon

LETTRE À L'INTENTION DES PERSONNES QUI SOUHAITENT POSER LEUR CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Bonjour,

Vous trouverez ci-après tous les documents nécessaires au dépôt de votre candidature aux prochaines élections municipales qui se tiendront le 7 novembre 2021 :

1. Aide-mémoire – Consignes et recommandations sanitaires;
2. Guide – Poser sa candidature aux élections municipales;
3. Formulaire – Déclaration de candidature (Municipalité de moins de 5 000 habitants);
4. Formulaire – Demande de reconnaissance d'une équipe.

Prenez note que la période de production des déclarations de candidature débute le vendredi 17 septembre 2021 jusqu'au vendredi 1^{er} octobre 2021 inclusivement, durant les heures d'ouverture du bureau municipal (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h) à l'exception du 1^{er} octobre 2021 où les heures seront les suivantes : de 9 h à 16 h 30.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire.

Le Président d'élection,

M^e Sébastien Gauthier